

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Code général des collectivités territoriales, article L2121-25)

Présidence de M. Florian Bercault, président

Le lundi vingt-six novembre deux mille vingt, à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué le vingt novembre deux mille vingt, comme le prévoit l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de M. Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou (à partir de 18 h 12), Jean-Marc Coignard, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Paul Le Gal-Huaumé, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi, Christine Droguet (à partir de 18 h 24), Sébastien Buron, Noémie Coquereau, Didier Pillon, Samia Sultani, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Isabelle Marchand, Pierrick Guesné, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocail, Gérard Travers, Vincent Paillard, Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin (à partir de 18 h 13), Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Dominique Gallacier, Michel Paillard et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Mickaël Marquet.

Étaient représentés

Bruno Flécharde a donné pouvoir à Marie Boisgontier, Marjorie François a donné pouvoir à Patrice Morin, Xavier Dubourg a donné pouvoir à Didier Pillon, Olivier Barré a donné pouvoir à Nicole Bouillon.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Lucie Chauvelier et Paul Le Gal-Huaumé ont été désignés pour occuper les fonctions de secrétaires de séance lors de cette réunion.

142/2020 – MESURE DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE – APPROBATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AU FONDS D'URGENCE / VERSION 2 EN DIRECTION DES TPE

Les nouvelles dispositions relatives au Fonds d'urgence / Version 2 en direction des TPE du territoire de Laval Agglomération sont approuvées.

Les nouvelles modalités d'intervention figurent en annexe de la délibération.

Les crédits nécessaires au Fonds d'urgence à destination des TPE sont inscrits au budget 2020 chapitre budgétaire 67 - nature comptable 6745 – LC 29317. Les crédits non consommés en 2020 seront réinscrits au budget 2021.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

143/2020 – MESURE DE SOUTIEN AU COMMERCE – VALIDATION DE L'OPÉRATION "CHÈQUES CADEAUX BONIFIÉS"

Laval Agglomération met en œuvre une opération de chèques cadeaux bonifiés sur la période de décembre 2020 à mars 2021.

Laval Agglomération participera à hauteur de 5 € par chèque de 25 € utilisé. Soit une enveloppe budgétaire totale à hauteur de 300 K€ plafonnée mensuellement à 100 K€.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de Laval Agglomération. Soit au titre de 2020, 100 K€ au titre des bonifications et 10 K€ au titre de la communication.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affiché le 30 novembre 2020

Le Directeur général des services,



Benoît Lion